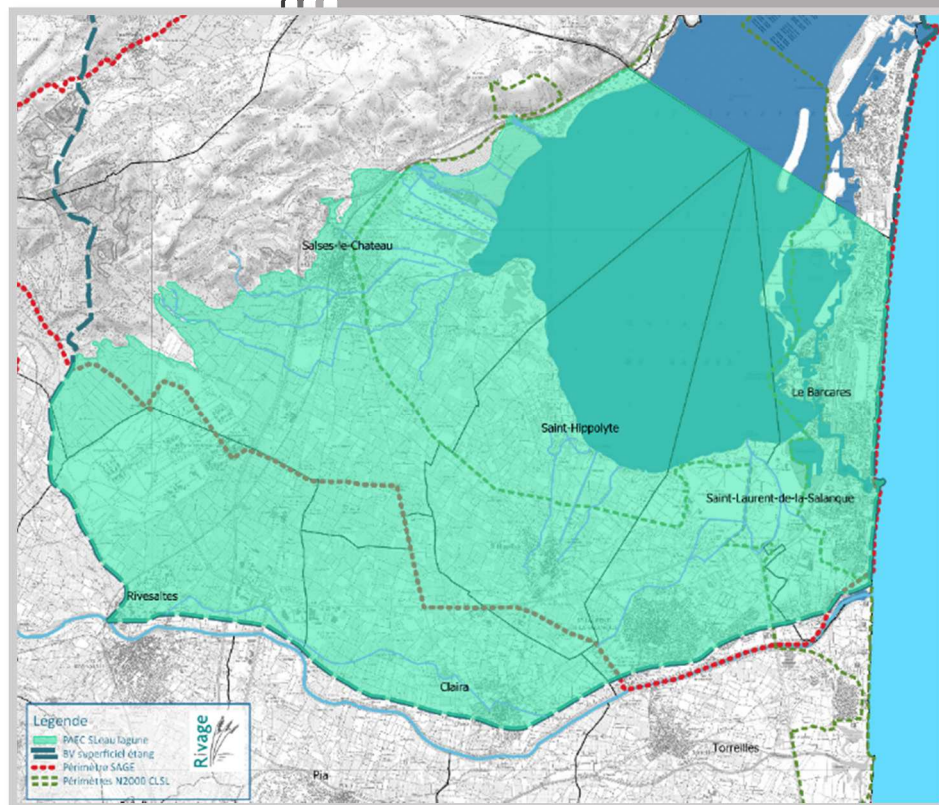


Candidature

AP : Mesure 70 : Mesures Agro-
environnementales et climatiques
(MAEC)
OCCITANIE
Septembre 2023

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE « EAU Salses-Leucate » 2024-2025



Rivage

Table des matières

PARTIE 1 : CARACTÉRISATION DU PAEC.....	1
1.1 - Présentation du porteur de projet et du contexte	1
1.2 - Gouvernance du PAEC et partenariats	1
1.3 - Bilan des actions en faveur de l'agroenvironnement sur le territoire	3
1.4 - Diagnostic de territoire.....	3
PARTIE 2 : STRATÉGIE DU PAEC	8
2.1 - Périmètre du PAEC	8
2.2 - Enjeux visés par le PAEC	8
2.3 - MAEC mobilisées et leurs objectifs de contractualisation	9
2.4 - La formation.....	10
2.5 - Budget relatif aux mesures	11
2.6 - Éventuelles mesures complémentaires à mobiliser	12
2.7 - Sélectivité et prospective du PAEC.....	12
PARTIE 3 : ANIMATION DU PAEC	15
3.1 - Les dépenses éligibles	15

PARTIE 1 : CARACTÉRISATION DU PAEC

1.1 - Présentation du porteur de projet et du contexte

Le porteur de projet est le syndicat mixte fermé RIVAGE, créé en 2004. Il regroupe les neuf communes du périmètre du SAGE : Caves, Fitou, Leucate et Treilles pour la partie audoise ; Le Barcarès, Opoul-Périllos, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Salses-le-Château pour la partie Pyrénées-Orientales. Il a pour mission principale la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des espaces naturels situés sur le BV de l'étang de Salses-Leucate.

Les compétences de RIVAGE portent sur la biodiversité (animation des DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » et « Château de Salses »), les zones humides (animation de la Stratégie de gestion des zones humides sur le bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate) et les masses d'eau (animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate).

Ce projet de PAEC Eau s'inscrit dans le cadre de la Stratégie agricole sur le bassin-versant superficiel de l'étang de Salses-Leucate portée par le syndicat RIVAGE sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette stratégie prend en compte les enjeux et objectifs inhérents aux démarches de préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques mais aussi les enjeux propres au monde agricole. Les enjeux et les orientations proposés sont logiquement cohérents avec ceux du SAGE de l'étang de Salses-Leucate, ainsi qu'avec ceux définis dans le SAGE des nappes du Roussillon avec lequel il se superpose en partie. Le PAEC est un des outils de mise en œuvre de la Stratégie agricole et intervient dans la continuité des PAEC mis en œuvre depuis 2012 sur ce même territoire avec le syndicat RIVAGE pour opérateur historique.

1.2 - Gouvernance du PAEC et partenariats

- Les différents PAEC sur le BV Salses-Leucate (cf. Organigrammes en annexe 1 et cartes en annexe 2) :

NOMS	SITES		STRUCTUREs / ANIMATEURS	FINANCEMENTS
PAEC EAU Salses-Leucate 2024	Territoire EAU	Bassin-versant étang de Salses-Leucate	RIVAGE / animatrice SAGE	SAGE existant
PAEC Salses-Leucate 2023	Territoire N2000	Site N2000 Complexe lagunaire Salses-Leucate	RIVAGE / animateur N2000 + technicien PAEC	N2000 existant
	Territoire Outarde	Zones PNA Outarde plaine de la Salanque	RIVAGE / animatrice SAGE	SAGE existant
PAEC Captage Agly Perpignan Méditerranée 2024	Territoire EAU	Communes des Aires de Captage prioritaires	PMM / animatrice Captage	Financement à venir

- **Équipe projet :**

Pour le PAEC Eau Salses-Leucate, le syndicat RIVAGE animera seul le nouveau territoire proposé. La chargée de mission SAGE Marie MAILHEAU assurera la mise en œuvre de la programmation.

À noter la superposition de ce PAEC avec le PAEC de PMM (sur la commune de Rivesaltes) et avec le PAEC Biodiversité Salses-Leucate. La superposition avec le territoire Outarde du PAEC Biodiversité SL n'est que géographique car ce ne sont ni les mêmes enjeux, ni les mêmes mesures. Pour les autres qui ont des mesures Eau Qualité, comme le PAEC Eau SL ne porte que sur un enjeu Quantitatif et pour uniquement des MAEC qui ne sont repris par aucun des 2 autres PAEC, la gouvernance sera également facilitée. Une coordination active avec les autres opérateurs PAEC sera toutefois mise en place, afin d'être le plus efficace possible sur l'information des agriculteurs du territoire et la souscription des MAEC (cf. paragraphe 2.7 - Sélectivité du PAEC).

Des partenariats techniques sont établis pour l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation. Le syndicat des nappes de la plaine du Roussillon est associé pour la définition des enjeux du territoire. La chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales est un des partenaires de choix, notamment pour la mise en œuvre opérationnelle des MAEC.

Enfin les organisations de producteurs concernés (cave Arnaud de Villeneuve, coopérative Terané...) seront associées afin de contribuer aux meilleurs taux de contractualisation. Ces collaborations permettront de poursuivre les partenariats forts déjà établis grâce aux précédentes programmations ou dans la continuité de projets indépendants (PSE PMM par exemple).

- **Gouvernance :**

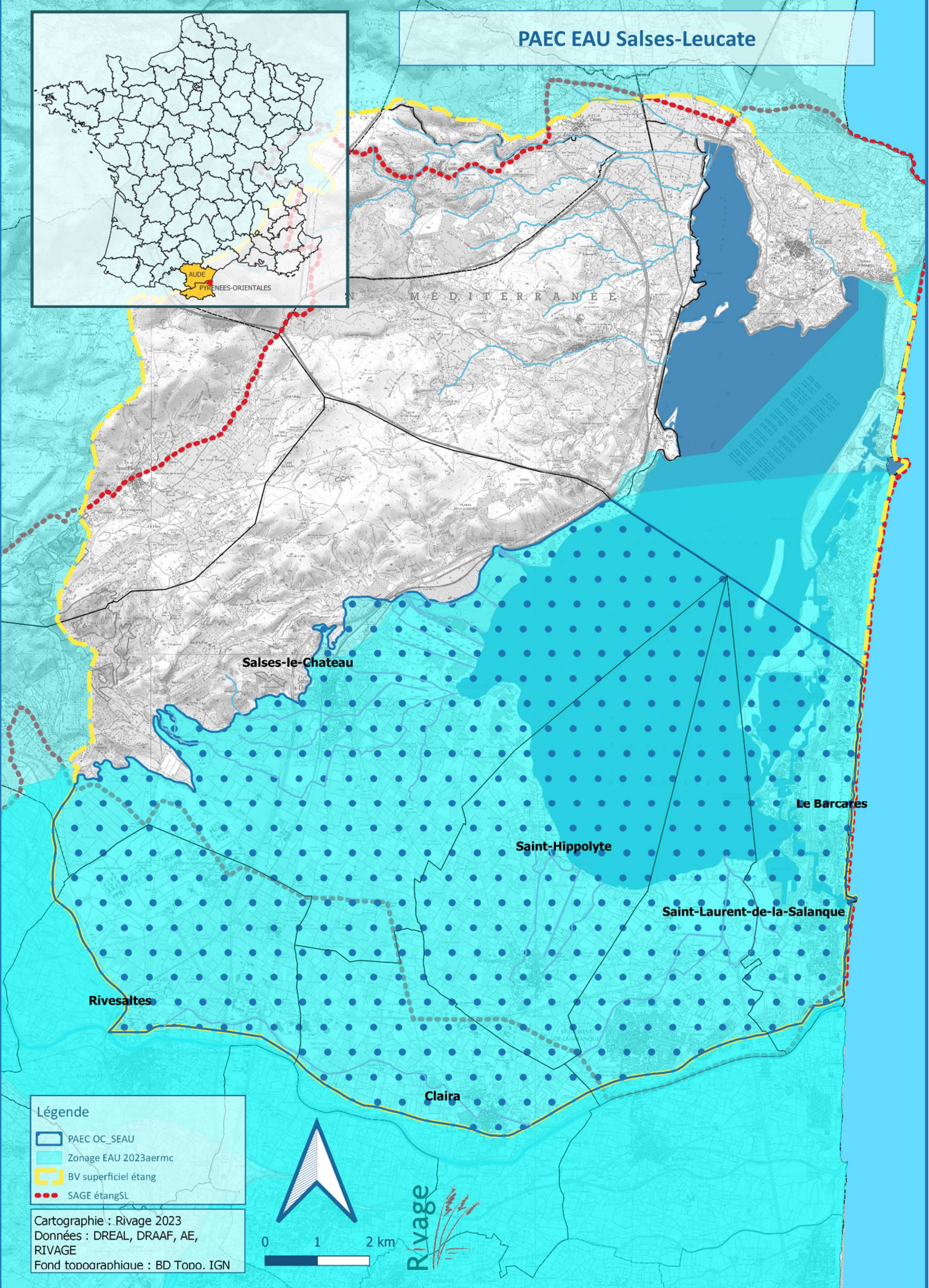
Un Comité de pilotage est constitué. La liste des membres est présentée en annexe 3. Le rôle des collectivités territoriales impliquées dans le COPIL sera de relayer l'information sur l'existence des MAEC à leur échelle locale.

Étant donné les antécédents sur le territoire et les échanges en bilatéral (cf. 1.1 et 1.3) un seul COPIL est utile à l'élaboration du PAEC.

- **Calendrier** de réunions de l'instance de gouvernance :

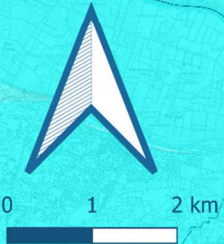
- COPIL mi-septembre avant dépôt du dossier. Ce COPIL a été réuni le 22/09/2023 (cf. CR en annexe 4).
- GT thématique viticulture et arboriculture pour informations sur les MAEC de novembre à février.
- COPIL automne 2024 pour rendre compte de la contractualisation de la première année.

PAEC EAU Salses-Leucate



- Légende**
- PAEC OC_SEAU
 - Zonage EAU 2023aermc
 - BV superficiel étang
 - SAGE étangSL

Cartographie : Rivage 2023
Données : DREAL, DRAAF, AE, RIVAGE
Fond topographique : BD Topo. IGN



1.3 - Bilan des actions en faveur de l'agroenvironnement sur le territoire

Sur le périmètre, les démarches agro-environnementales animées par RIVAGE ont permis de mobiliser des mesures en réponse aux enjeux Biodiversité et Qualité de l'eau depuis 2012, notamment sur le site Natura 2000 du Complexe lagunaire de Salses-Leucate (cf. tableaux en annexe 5).

Le bilan des premiers PAEC sur le territoire de RIVAGE montre 51 exploitations agricoles et 736 ha engagés en MAEC LOC, dont 373 ha coordonnés par le PAEC RIVAGE pour un budget de 407 000 €. Outre les retards de paiement des MAEC et la complexité administrative du montage des contrats, une des principales difficultés suivant les programmations concerne l'annonce tardive de surfaces éligibles pour la MAEC « herbe ».

En 2023, pour le site N2000 du PAEC Biodiversité Salses-Leucate : 8 exploitations agricoles (uniquement élevage) se sont engagées pour 173 ha sur des mesures uniquement Biodiversité, ce qui représente un budget de 200 000 € (taux de réalisation à ce jour : 58%). À noter l'absence d'engagement des 2 seules mesures Eau proposées en arboriculture et viticulture, dû à la difficulté de la mise en œuvre de ces MAEC système qui oblige à engager 90% des surfaces de la filière et 100% des surfaces engagées en lutte bio même si le traitement n'est pas pertinent. D'autant plus que nombre des dispositifs éligibles pour la lutte biologique est restreint (piégeage non reconnu en arboriculture par exemple). Enfin, le contexte actuel difficile de l'agriculture ne permet pas suffisamment de visibilité pour un engagement de 5 ans (arrachage de vignes par exemple).

Jusqu'à ce jour, aucune MAEC Eau quantitative n'a été mise en œuvre sur notre territoire. C'est une dynamique à mettre en place dans un contexte de ressources déficitaires et de changement climatique, mais nous devons faire face à un manque de connaissance sur ces agriculteurs et leurs pratiques, ainsi qu'à un contexte difficile après plusieurs années de sécheresse.

1.4 - Diagnostic de territoire

1.4.1 - Caractéristiques générales du territoire

- **Périmètre** : partie Sud du bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate.

La partie Sud du bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate se situe en Région Occitanie dans le département des Pyrénées-Orientales dans la Plaine du Roussillon. Ce territoire correspond à la zone agricole du bassin-versant incluse dans les zones en déséquilibre quantitatif Eau du SDAGE RMC 2022-27 (cartes 7A). Elle est couverte à la fois par le SAGE de l'étang de Salses-Leucate et le SAGE des nappes de la Plaine du Roussillon (et son PGRI).

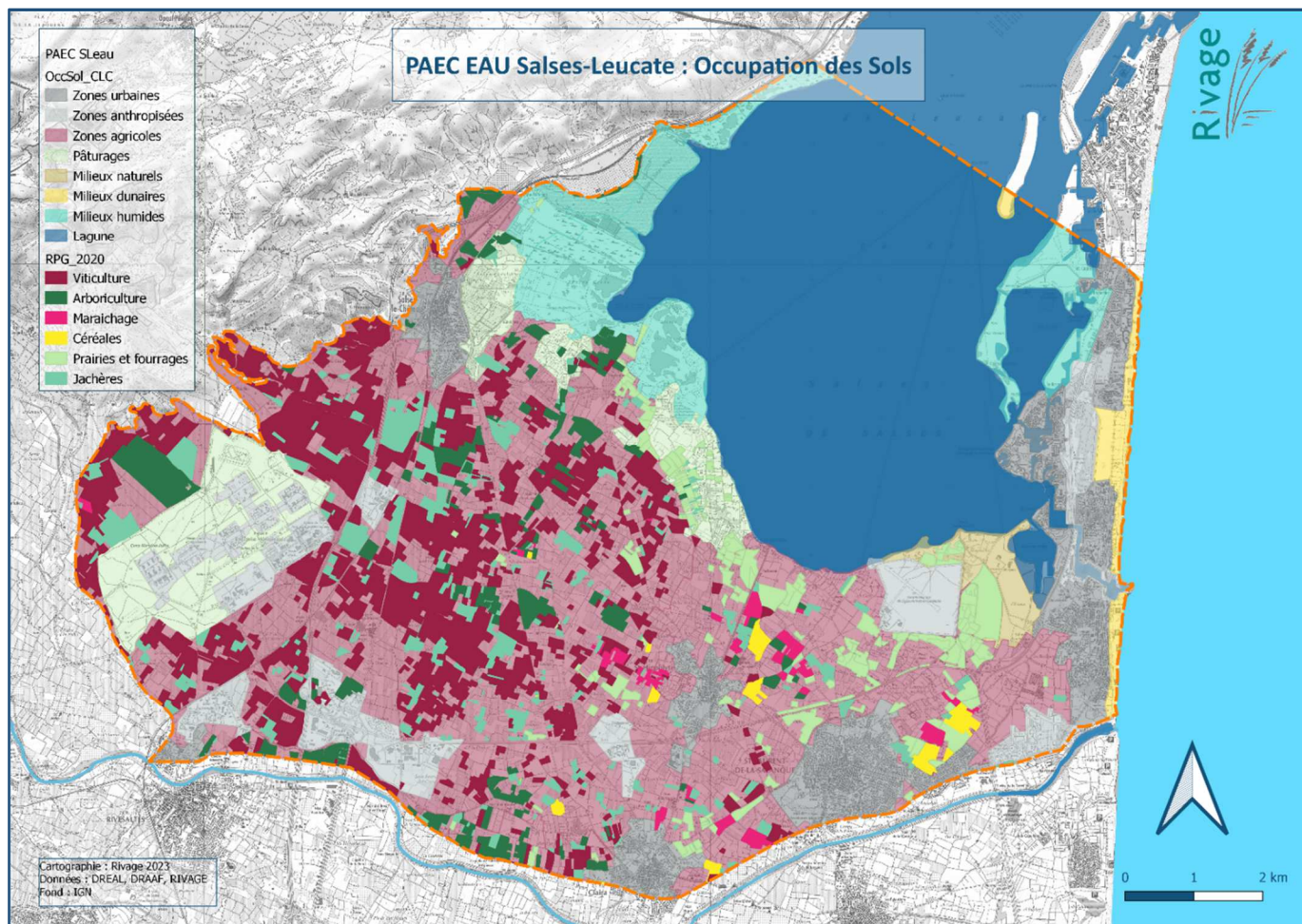
Données PAEC sur le territoire EAU	Territoire à enjeux EAU : partie agricole du BV de la lagune de Salses Leucate en zones déficitaires
Nombre de communes incluses	6 : Salses-le-Château, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Le Barcarès, Clairà et Rivesaltes
Surface totale	12 580 ha dont environ 3 100 ha de lagune et la totalité est englobée par les nappes du Roussillon
Nombre d'exploitations agricoles	119 exploitations agricoles (source RPG 2020)
Nombre d'entités collectives	? NC
SAU	2 560 ha (source RPG 2020)

- **Occupation des sols** (cf. carte ci-après et en annexe 6) :

Occ Sol CLC	Surf ha
Zones urbaines	1 023
Zones anthropisées	837
Vignes	4 102
Arbo-maraichage	1 695
Pâturages	755
Milieux naturels	163
Milieux dunaires	121
Milieux humides	788
Lagune	3 095
Total	12 579

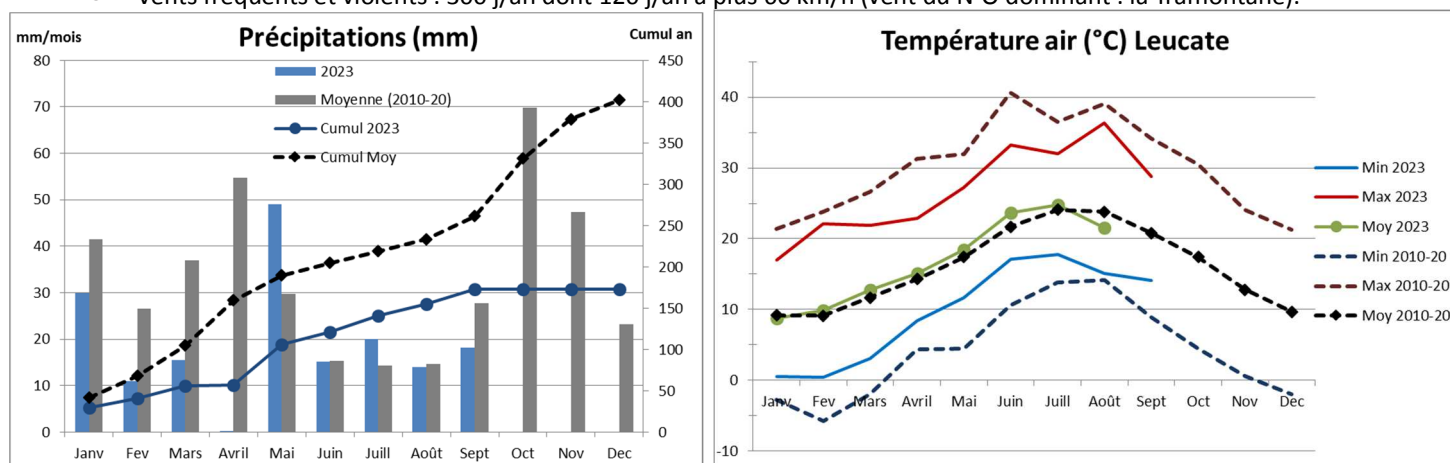
ZH (RIVAGE 2018)	Surface Ha
Plages et dunes	170
Roselières	644
ZH agricoles	1 009
Total général	1 822

	Nb Pacage	Surf Ha	Surf/EA
Arboriculture	56	349	6,24
Céréales	6	51	8,51
Fourrages et prairies	21	349	16,61
Jachères	91	386	4,24
Maraichage	23	69	3,00
Viticulture	95	1 357	14,28
Total général	292	2 560	8,77



Plus de la moitié des surfaces de ce périmètre sont en zones agricoles (dont la majorité est recensée à la PAC). La diversité des productions agricoles est une caractéristique forte de notre territoire, même si la vigne reste majoritaire. On peut également observer une forte pression anthropique avec une part importante de zones urbaines et péri-urbaines. À noter la proximité de la lagune et l'importance des milieux humides avec plus de 1 800 ha d'entités fonctionnelles de ZH inventoriées par RIVAGE intersectant la zone. Le total recouvre les nappes Pliocène et quaternaires du Roussillon.

- **Données climatiques** (cf. tableaux et évolutions en annexe 7) :
 - Climat méditerranéen : moyenne annuelle des températures de 15,7°C. Faible amplitude d'écart annuel due à la présence de la mer. Températures dépassant 25°C près de 100 j/an en raison d'un ensoleillement important.
 - Volume précipitations faible (500 à 600 mm/an) mais à caractère orageux, particulièrement à l'automne.
 - Vents fréquents et violents : 300 j/an dont 120 j/an à plus 60 km/h (vent du N-O dominant : la Tramontane).



- **Changement climatique** : situé au nord-ouest du bassin méditerranéen, le territoire se trouve dans un des "hot spots" du changement climatique identifié par le GIEC. Des augmentations sont attendues concernant les températures moyennes, le nombre de jours très chauds et présentant un caractère caniculaire. La baisse des précipitations moyennes serait de l'ordre de 180 mm par an à l'horizon 2050. Elle serait également accompagnée d'une augmentation de la durée des épisodes de sécheresse (jusqu'à 40% du temps à l'horizon 2050). Les conséquences du changement climatique seront une accentuation des problématiques déjà très marquées sur le territoire de Salses-Leucate.

- **Géologie, géomorphologie et pédologie.** Le territoire recouvre des environnements géologiques et pédologiques très différents (cf. carte en annexe 8) :
 - Au nord : la lagune, en bordure d'étang, les sols deviennent argilo-limoneux, hydromorphes avec des traces locales de salinisation.
 - À l'ouest : le Crest s'étend sur une terrasse d'argiles du Quaternaire entre Corbières, vallée de l'Agly (Sud) et la Salanque. Il se caractérise par des paysages très ouverts, plats et des sols caillouteux et secs.
 - Dans le sud, le bassin sédimentaire Plio-quaternaire de la plaine du Roussillon est composé de dépôts alluviaux récents. Le relief est très plat et les sols alluvionnaires sont à vocation agricole.
 - À l'est : le lido, formation sableuse située entre l'étang et la mer.

1.4.2 - Description des enjeux environnementaux du territoire

Sur le territoire EAU, le principal enjeu correspond à un enjeu EAU pour la participation à la résorption du déficit quantitatif des nappes Pliocène et la préservation de l'équilibre des nappes quaternaires du Roussillon. Cet enjeu Eau est retenu comme prioritaire par la mise en œuvre de la stratégie régionale MAEC en Occitanie, et plus localement dans le SAGE et le PGRI des nappes du Roussillon portés par le SMNPR, et repris dans la Stratégie agricole Salses-Leucate. Il intersecte 2 unités de gestion (UG) définies par le SAGE des nappes du Roussillon et pour lesquelles des volumes prélevables ont été définis pour le Pliocène, pour chaque usage (Eau potable, irrigation agricole, tourisme, industries...). Pour les usages agricoles, les volumes prélevables définis dans les 2 UG concernées sont les suivants (cf. données nappes en annexes 9 à 14) :

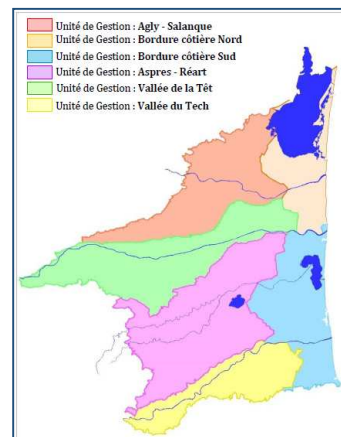
- Bordure Côtière Nord (BCN) : 5,5 Mm³/an.
- Agly-Salanque : 0,5 Mm³/an.

À noter qu'il n'y a pas d'OUGC défini dans les Pyrénées-Orientales.

En outre, le périmètre inclut la lagune de Salses-Leucate en bon État DCE et habitat prioritaire N2000. Le SAGE et la Stratégie agricole préconise des actions pour préserver la ressource et les apports d'eau douce à la lagune, ainsi que la préservation du bon état chimique des masses d'eau.

Par ailleurs, ce territoire inclut en partie le site Natura 2000, il existe donc des enjeux Biodiversité prioritaires traités principalement dans un autre PAEC. Ces enjeux Biodiversité concernent des zonages réglementaires : 1 arrêté de Protection de Biotope à l'étude et intégré au projet de la Stratégie régionale Aires Protégées sur le site El Comunal à Saint-Hippolyte.

Les HIC présentes sont classés en 4 grandes entités écologiques : les milieux dunaires, les milieux forestiers, les zones humides et aquatiques et les pelouses sèches. De la même manière il est identifié 3 grandes unités écologiques qui forment les habitats d'oiseaux (au titre de la Directive Habitats ou non) : Lagune, lidos et sansouïres - Roselière et Marais doux - Plaines agricoles et pelouses méditerranéennes (dont une partie incluse dans le PNA Outarde) (cf. carte et liste des habitats en annexes 15 e 16).



1.4.3. Objectifs agro-environnementaux du territoire

• Etat initial du milieu :

Pour définir les objectifs agro-environnementaux du territoire il convient de décrire l'évolution des surfaces. Bien que les méthodes de cartographie de l'occupation des sols puissent être différentes sur une période de 10 ans, on constate des grandes tendances :

- Dynamique d'augmentation des surfaces irriguées viticoles pour un maintien, une sécurisation des rendements.
- Augmentation significative des surfaces en vergers, au détriment de milieux ouverts non irrigués (prairies ou friches) et de vignes, due à une dynamique de relocalisation de l'arboriculture sur un secteur indemne de Sharka (Salses).
- Diminution des surfaces de roselières liée à la salinisation progressive des terres en lien, entre autre, avec le changement climatique.

Ces tendances ont des impacts sur les prélèvements en eau ou en sont témoin. Elles ont des également des impacts sur d'autres enjeux tels que la qualité de l'eau ou des zones humides, ainsi que sur la biodiversité.

L'état quantitatif des nappes du Roussillon est en équilibre précaire pour le quaternaire et en déficit pour le Pliocène. À noter également le déficit structurel et estival des nappes dans l'unité hydrogéographique BCN avec un risque marqué d'intrusion du biseau salé. Depuis plusieurs années on observe une augmentation des taux de chlorures dans les eaux souterraines, due à l'augmentation des prélèvements d'eau en période estivale et à la diminution des ressources en eau douce à proximité de la mer et de la lagune (cf. cartes en annexe 12 et 13). En plus de cette sensibilité aux chlorures, la Zone vulnérable aux nitrates sur les nappes du Roussillon remonte jusqu'à la commune de Clairas dans notre périmètre (cf. carte en annexe 14).

La lagune Salses-Leucate correspond à l'HIC prioritaire majoritaire du site Natura 2000. L'état de conservation de cet habitat est conditionné par plusieurs indicateurs dont la qualité de l'eau vis-à-vis des éléments chimiques. Actuellement l'état de cet indicateur est jugé bon. Vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau, l'état écologique est bon depuis 2015 et l'état chimique est bon depuis 2018. L'enjeu pour la lagune correspond donc au maintien de ces bons états.

Enfin, concernant la biodiversité et les populations d'oiseaux, la juxtaposition sur quelques centaines de mètres d'espaces steppiques et de bocages méditerranéens, ainsi qu'une mosaïque de zones humides douces et salées, explique en grande partie la diversité et la richesse des espèces terrestres présentes.

- **Etat du milieu visé :**

Grâce à la programmation MAEC à venir, l'état du milieu visé correspond à :

- Préservation de l'état quantitatif des nappes quaternaires et participation à la résorption du déficit des nappes Pliocène.
- Maintien de la bonne qualité de l'eau (éléments chimiques) notamment vis-à-vis de du bon état qualitatif des nappes du Roussillon.
- Maintien de la bonne qualité de l'eau (éléments chimiques) notamment vis-à-vis du bon état DCE et de l'état de conservation de la lagune de Salses-Leucate et de ses zones humides périphériques.
- Lutte contre la salinisation et contre la pollution par les produits de synthèse des milieux favorables à la biodiversité.

Ces enjeux et objectifs agro-environnementaux sont issus des discussions partagées par les acteurs du territoire, dans le cadre de l'élaboration concertée de la Stratégie agricole du territoire de l'étang de Salses-Leucate et de ce PAEC.

- **Pratiques agricoles sur le territoire et enseignements tirés des précédentes programmations MAEC :**

Concernant les pratiques agricoles sur le site Eau on observe une dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les viticulteurs. En effet, la filière est bien structurée avec la présence de la cave Arnaud de Villeneuve engagée dans plusieurs démarches de développement durable : RSE, HVE3, Vignerons engagés, etc. Les programmations MAEC successives ont permis, pour cette filière, de sensibiliser les vignerons à l'intérêt des pratiques alternatives de désherbage. Néanmoins, quelques exploitations sont encore à convaincre, une marge de progression est possible notamment vis-à-vis de l'utilisation des désherbants chimiques de synthèse. La contractualisation de mesures viticoles Qualité « Eau », malgré les difficultés liées à leur mise en œuvre, permettrait de soutenir financièrement les exploitations concernées pour les amener à tester et adopter des méthodes alternatives de désherbage. Le Bio est également bien représenté sur le site avec près de 250 ha qui ont pu être engagés en l'agriculture biologique. En ce qui concerne l'irrigation, il existe sur le département des PO une volonté de développer l'irrigation sur la vigne pour répondre aux conditions climatiques, mais qui est compliquée à mettre en œuvre du fait de la faible disponibilité de la ressource en eau.

La filière « arboriculture » est structurée de manière différente. En effet, la majeure partie des surfaces cultivées est répartie sur peu d'exploitations. Le désherbage chimique de l'inter-rang est très peu pratiqué. En revanche le désherbage du rang est très souvent réalisé avec pour objectif d'optimiser l'efficacité des systèmes d'irrigation. À noter que la plupart des arboriculteurs sont déjà engagés dans des programmes opérationnels qui traitent notamment de l'utilisation de produits désherbants de synthèse (Production Fruitière Intégrée par exemple). Ce dispositif a été un frein majeur dans la contractualisation de MAEC pour cette filière sur les précédentes programmations. Au vu de la dynamique observée d'implantation de vergers sur le secteur de Garrieux (Salses-le-Château), le territoire semble très favorable à la production de pêches et d'abricots de qualité sur une zone encore indemne de Sharka. Toutefois ces parcelles à proximité de lagune n'étaient pas forcément irriguées précédemment et on peut se poser la question de l'impact sur la ressource en eau et sur l'évolution de l'intrusion du sel.

Dans la mesure où la mise en œuvre de MAEC quantitatives est nouvelle, l'animation demandera un travail bien ciblé et une bonne collaboration avec les structures existantes, surtout dans un contexte sous tension et d'un manque de motivation des agriculteurs. L'objectif est surtout d'amorcer le dialogue et une dynamique d'adaptation des prélèvements.

- **Préconisations d'adaptation des pratiques agricoles :**

Étant donné les enjeux du territoire qui ressortent et les pratiques agricoles en place, il serait pertinent de travailler sur :

- La diminution des prélèvements en eau pour une meilleure adaptation des prélèvements à la ressource disponible et au changement climatique.
- La limitation voire l'abandon des pratiques de désherbage chimique et d'utilisation d'insecticides de synthèse en viticulture et arboriculture afin de maintenir les bons états chimiques des nappes et de la lagune, ainsi que pour lutter contre la pollution des milieux favorables à la biodiversité.
- La sensibilisation des exploitants sur les enjeux des nappes (déficit, chlorures et nitrates), sur la mise en place de variétés plus résistantes à la sécheresse, les possibilités d'apports de matière organique, de couverts et de travail du sol. Sur des pratiques et du matériel d'irrigation plus économes ou performants, des pratiques de comptage et d'enregistrements des prélèvements en d'eau. Ainsi que sur la limitation du risque de transfert de polluant vers les eaux de surface et souterraines.

Ces dernières opportunités de gestion permettent également de maintenir des activités agricoles adaptées sur le territoire ou de se diversifier pour l'implantation de nouvelles exploitations durables.

- **Bibliographie** (cf. Liste complète en annexe 17) : principalement le SAGE des nappes de la plaine du Roussillon (2019), le SAGE de l'étang de Salses-Leucate (2015), ainsi que la Stratégie agricole Salses-Leucate (2022) et le DOCOB « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » (2011, évaluation réalisée en 2018).

Synthèse

Enjeux et objectifs agroenvironnementaux	Surfaces concernées	État initial du milieu	État du milieu visé	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles
Rétablir le bon état quantitatif des nappes du Roussillon	Vignes et vergers irrigués : 300 ha Nappes : 12 565 ha	Nappe Pliocène en déficit et nappes quaternaires en équilibre précaire	Diminution du déséquilibre quantitatif des nappes	Viticulture : faible taux d'irrigation, mais volonté d'augmenter les surfaces irriguées pour maintenir les rendements. Arboriculture : principalement abricot - pêche tout irrigué. Utilisation du goutte à goutte et volonté de bonne performance. Dynamique d'implantation de vergers à la place de prairies non irriguées.	Adaptation des prélèvements à la ressource disponible.
Maintenir le bon état chimique des nappes du Roussillon	Vignes et vergers irrigués : 300 ha Nappes : 12 565 ha	Bon état chimique DCE 2019 mais présence pesticides	Maintien de la bonne qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments chimiques	Viticulture : bonne dynamique de réduction d'utilisation de phyto mais progrès possible pour quelques exploitations non engagées. Arboriculture : limitation de l'utilisation des phyto engagée avec progrès à réaliser sur le rang.	Limitation, voire abandon, des désherbants et insecticides chimiques.
Maintenir le bon état chimique de la lagune Salses-Leucate	Vignes et vergers : 1 700 ha Lagune : 3 130 ha	Bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques	Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques	Viticulture : bonne dynamique de réduction d'utilisation de phyto mais progrès possible pour quelques exploitations non engagées. Arboriculture : limitation de l'utilisation des phyto engagée avec progrès à réaliser sur le rang.	Limitation, voire abandon, des désherbants et insecticides chimiques.
Limiter l'intrusion de la salinité dans les sols et les nappes	Surface ZH : 1 822 ha, mais potentiellement tout le territoire	Salinisation des terres	Préservation des apports d'eau douce	Dynamique d'augmentation de l'irrigation des cultures et surtout relocalisation de vergers à la place de prairies non irriguées en bord d'étang.	Diminution de la pression sur les prélèvements d'eau douce souterraine.

PARTIE 2 : STRATÉGIE DU PAEC

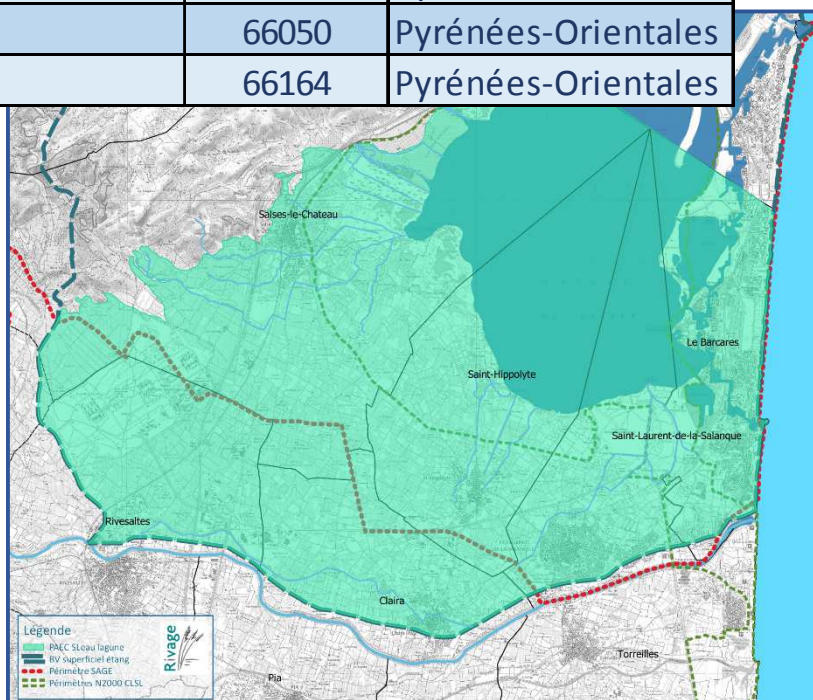
2.1 - Périmètre du PAEC

Un périmètre de territoire est défini en fonction des enjeux Eau et agricoles du bassin-versant (cf. carte en annexe 18).

PAEC Salses-Leucate	Commune	Code INSEE	Département
Territoire EAU	Salses-le-Château	66190	Pyrénées-Orientales
	Saint-Laurent-de-la-Salanque	66180	Pyrénées-Orientales
	Saint-Hippolyte	66176	Pyrénées-Orientales
	Le Barcarès	66017	Pyrénées-Orientales
	Claira	66050	Pyrénées-Orientales
	Rivesaltes	66164	Pyrénées-Orientales

Ce périmètre correspond donc à la partie agricole (Sud) du bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate qui superpose les nappes du Roussillon identifiées comme étant en déséquilibre quantitatif.

L'ensemble étant sur des unités de gestion identifiées sous tension et pour faire face au faible potentiel de contractualisation l'ensemble de ce périmètre est considéré comme éligible (la priorisation portera plus sur la ressource que sur la localisation).



2.2 - Enjeux visés par le PAEC

Au regard du diagnostic de territoire, des contraintes d'éligibilité des MAEC disponibles au niveau régional et de l'unique présence d'un zonage de masses d'eau en déficit, seul l'enjeu Eau est retenu. Cet enjeu se décline en 3 objectifs principaux à atteindre :

- Maintien ou participation à la restauration du bon état quantitatif des nappes du Roussillon.
- Maintien du bon état qualitatif des nappes du Roussillon vis-à-vis des éléments chimiques.
- Maintien du bon état qualitatif de la lagune de Salses-Leucate vis-à-vis des éléments chimiques.

Et 2 objectifs secondaires :

- Lutte contre la salinisation des terres.
- Lutte contre la pollution des milieux et des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 CLSL (cf. liste en annexe 19).

À noter que l'enjeu secondaire Biodiversité présenté ci-dessus est traité comme prioritaire dans le PAEC OC_CLSL et OC_OUTA qui se superposent au PAEC Eau. Ainsi des MAEC spécifiques seront mises en œuvre sur cet enjeu pour répondre aux objectifs identifiés.

2.3 - MAEC mobilisées et leurs objectifs de contractualisation

Nom du territoire – codification	Sous enjeux concernés	Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux	Montant unitaire
Site EAU Salses-Leucate – OC_SEAU	Maintenir le bon état quantitatif précaire des nappes quaternaires du Roussillon. Participer à la résorption du déficit des nappes Pliocène du Roussillon	Vignes	OC_SEAU_VIT2	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative de l'eau	Dans le cadre d'une volonté de développer l'irrigation sur les vignes, cette MAEC vise à adapter les pratiques d'irrigation à la ressource en eau disponible et au changement climatique. Elle permettra également de préserver les flux d'eau douce arrivant à la lagune et à ses zones humides périphériques.	Pas de paramètres locaux EAU à définir	73 €/an/ha
		Vergers	OC_SEAU_ARB2	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative de l'eau	Dans un contexte de développement de l'arboriculture sur le territoire de Salses-Leucate, cette MAEC vise à adapter les pratiques d'irrigation à la ressource en eau disponible et au changement climatique. Elle permettra également de préserver les flux d'eau douce arrivant à la lagune et à ses zones humides périphériques.	Pas de paramètres locaux EAU à définir	409 €/an/ha
	Maintenir le bon état chimique des nappes du Roussillon. Maintenir le bon état chimique de la lagune Salses-Leucate	Vignes	OC_SEAU_VIT3	MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative de l'eau - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments chimiques. Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques. Lutte contre la pollution des milieux dans les zones de production viticole.	Obligation relative à la lutte biologique : Moyens : 2 techniques possibles en référence à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle sur la liste mentionnée aux articles L.253-5 et L.253-7 du CRPM : * Tech 1 - Partie B : Produits phytopharmaceutiques de biocontrôle comprenant des médiateurs chimiques comme les phéromones. * Tech 2 - Partie A : Produits phytopharmaceutiques de biocontrôle comprenant des micro-organismes (ex : <i>Bacillus thuringiensis</i>). Fréquence : 1 fois/an. Il est laissé à l'appréciation de l'agriculteur la possibilité d'utiliser en fonction de la parcelle et/ou de l'année soit la tech 1, soit la 2. Il est obligatoire de respecter les préconisations d'emploi.	350 €/an/ha
		Vergers	OC_SEAU_ARB3	MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative de l'eau - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité des eaux souterraines vis-à-vis des éléments chimiques. Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques. Lutte contre la pollution des milieux dans les zones de production arboricole.	Obligation relative à la lutte biologique : Moyens : un moyen parmi les méthodes suivantes : lâchers d'auxiliaires, confusion sexuelle, nématodes et <i>Bacillus thuringiensis</i> . Fréquence : 1 fois/an. Il est laissé à l'appréciation de l'agriculteur la possibilité de choisir la méthode en fonction de la parcelle et/ou de l'année. Il est obligatoire de respecter les préconisations d'emploi.	780 €/an/ha

2.4 - La formation

Mise en place d'un dispositif de formation par exploitant engagé à réaliser dans les 2 premières années d'engagement. Ces formations seront réalisées en interne ou déléguées au service formation de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales qui fera intervenir des structures compétentes et des prestataires agréés, en partenariat avec RIVAGE.

Deux types de parcours sont proposés suivant les MAEC engagées (Cf. parcours de formation en annexe 20) :

- Pour les agriculteurs engagés en quantitatif (VIT2 et ARB2) : un module quantitatif.
- Pour les agriculteurs engagés en quantitatif et qualitatif (VIT3 et ARB3) : un module quantitatif + le module qualitatif.

En ce qui concerne le module quantitatif : 2 options de formation seront à confirmer suivant le nombre d'agriculteurs engagés ; suffisant ou non pour faire certifier une formation Vivea personnalisée. Dans le cas où ils seraient moins de 8, une formation du catalogue de la CA66 sera utilisée où 2 formations apparaissent pertinentes. Elles seront laissées au choix en fonction de leurs disponibilités et des besoins des agriculteurs.

	Parcours	N° du module		Nb de modules	Nombre de jours
Option A	Parcours QUANTITÉ	1		1	1
	Parcours Quanti + Quali	1	2	2	2
	Durée en jour	1	1		
Option B	Parcours QUANTITÉ	1		1	2
	Parcours Quanti + Quali	1	2	2	3
	Durée en jour	2	1		

Listing du contenu des formations envisagées (Cf. fiche de présentation détaillée en annexe 21) :

- Modules Quantitatif (1)- S'adapter au changement climatique (1 ou 2 jours).
- Module Qualitatif (2)- Raisonner ses pratiques phytosanitaires (1 jour)

Le cas échéant, l'opérateur se réserve le droit d'agréer d'autre formation (telles que celles proposées par le CIVAM Bio 66) en fonction leur pertinence et de leur disponibilité.

FORMATION (module)		Objectifs	Enjeux principaux	Format	Formateur potentiel	MAEC visées
Option A	1a	S'adapter au changement climatique	Bon état quantitatif des masses d'eau	Formation en salle et travail en groupe Visite de terrain et échanges	RIVAGE SMNPR CIVAM BIO66	xxxx_VIT2 xxxx_ARB2 xxxx_VIT3 xxxx_ARB3
	2	Raisonner ses pratiques phytosanitaires	Bon état chimique des masses d'eau Bon état des milieux	Formation en salle et travail en groupe Visite de terrain et échanges techniques	Service Formation CA 66	xxxx_VIT3 xxxx_ARB3
OU (suivant nombre d'agriculteurs)						
Option B	1b	S'adapter au changement climatique	Bon état quantitatif des masses d'eau	Formation en salle et travail en groupe	Service Formation CA 66	xxxx_VIT2 xxxx_ARB2 xxxx_VIT3 xxxx_ARB3
	ou (suivant le calendrier)		Bon état quantitatif des masses d'eau	Exposé en salle et pratique Mise en situation		
2	Raisonner ses pratiques phytosanitaires	Bon état chimique des masses d'eau Bon état des milieux	Bon état chimique des masses d'eau Bon état des milieux	Formation en salle et travail en groupe Visite de terrain et échanges techniques	Service Formation CA 66	xxxx_VIT3 xxxx_ARB3

2.5 - Budget relatif aux mesures

Le coût total du PAEC Eau sur les 2 ans est de 281 400 € réparti de la façon suivante :

MAEC	Montant €/ ha	Surface éligible* ha	PAEC EAU Salses-Leucate											
			2024				2025				TOTAL 2 TRANCHES			
			Nb EA	Surface ha	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Surface ha	Montant / an	Montant 5 ans	Nb EA	Surface ha	Montant / an	Montant € 5 ans
SEAU_VIT2	73	1 356 dont 109 irriguées	1	20	1 460	7 300			-	-	1	20	1 460	7 300
SEAU_VIT3	350		2	58	20 300	101 500	1	29	10 150	50 750	3	87	30 450	152 250
sous-total Viti			3	78	21 760	108 800	1	29	10 150	50 750	4	107	31 910	159 550
SEAU_ARB2	409	349 dont 215 irriguées	1	10	4 090	20 450			-	-	1	10	4 090	20 450
SEAU_ARB3	780		1	13	10 140	50 700	1	13	10 140	50 700	2	26	20 280	101 400
sous-total Arbo			2	23	14 230	71 150	1	13	10 140	50 700	3	36	24 370	121 850
TOTAL			5	101	35 990	179 950	2	42	102	101 450	7	143	56 280	281 400

* Estimée à partir des surfaces irriguées (compteur déclaré) et du RPG du territoire mais à ajuster car ce sont des mesures Système qui peuvent intégrer des surfaces non irriguées et/ou hors périmètre

Malgré l'importance de l'enjeu quantitatif sur ce territoire, on identifie d'ores et déjà de nombreux freins à la contractualisation qui explique la faiblesse de l'estimation du nombre de souscription :

- Comme vu précédemment, la faible attractivité des MAEC proposées en raison de leur difficulté de mise en œuvre.
- Le manque de connaissance sur les forages avec compteur en bonne et due forme et la tenue d'un enregistrement fiable et régulier.
- Un contexte agricole difficile, renforcé par 2 années de sécheresse et un changement climatique qui annonce des difficultés supplémentaires.

Territoire	Mesure	Éléments justificatifs du nombre prévisionnel de contrats visés	Éléments justificatifs de la surface ou quantité contractualisée visée (ha, ml ou nb d'unité)
OC_SEAU	VIT2	Nombre d'irrigants connus (compteurs déclarés) ou potentiels recensés par les Caves entre 4 et 6.	Surfaces estimées à partir des surfaces irriguées (déclaration compteurs) et du RPG du territoire mais à ajuster car ce sont des mesures Système qui peuvent intégrer des surfaces non irriguées et/ou hors périmètre. Données recoupées avec la surface moyenne des exploitations de la filière concernée sur le territoire.
OC_SEAU	VIT3		
OC_SEAU	ARB2	Nombre d'irrigants connus (compteurs déclarés) recoupés avec surfaces déclarées à la PAC entre 6 et 8.	
OC_SEAU	ARB3		

À noter qu'en raison d'un manque de temps pour élaborer la demande le projet, ces éléments ont été estimés sur des données théoriques et des dires d'experts. Le manque d'historique de notre structure dans des mesures agro-environnementales sur la partie Eau quantitative et le fait qu'on ait pas eu le temps discuter longuement avec ces agriculteurs induit beaucoup d'incertitudes.

Comme ce sont toutes des mesures « Système », un tableau avec les éléments de la répartition de la SAU est proposé.

	Exploitation avec moins de 25 % de SAU dans le territoire	Exploitation avec 25 à 50 % de la SAU dans le territoire	Exploitation avec = ou plus de 50 % de la SAU dans le territoire	TOTAL MAEC système
SEAU_VIT2				
Nombre d'exploitations		1		1
Surface contractualisée prévue		20		20
Montant total (5 ans) prévu	0	7 300	0	7 300
SEAU_VIT3				
Nombre d'exploitations	1	1	1	3
Surface contractualisée prévue	29	29	29	87
Montant total (5 ans) prévu	50 750	50 750	50 750	152 250
SEAU_ARB2				
Nombre d'exploitations		1		1
Surface contractualisée prévue		10		10
Montant total (5 ans) prévu	0	20 450	0	20 450
SEAU_ARB3				
Nombre d'exploitations		1	1	2
Surface contractualisée prévue		13	13	26
Montant total (5 ans) prévu	0	50 700	50 700	101 400

À noter que la ressource déficitaire ne s'arrête pas au territoire du PAEC et que plus que la SAU dans le territoire, il serait pertinent de prioriser les volumes économisés sur cette ressource (comme proposé dans le chapitre 2.7 sur les critères de priorisation).

2.6 - Éventuelles mesures complémentaires à mobiliser

Cf. tableau des actions proposées dans le cadre de la Stratégie agricole Salses-Leucate en annexe 22.

Cf. tableau des mesures proposées dans le cadre du PAEC Biodiversité Salses-Leucate en annexe 23.

2.7 - Sélectivité et prospective du PAEC

En ce qui concerne la superposition et les possibilités de contractualisation multiples pour les agriculteurs sur les 3 différents PAEC (OC_CAPM, OC_CLSL et OC_SEAU), la coordination se fera par rapport à la contractualisation sur l'enjeu quantitatif (MAEC VIT2-3 et ARB2-3), obligatoire pour le PAEC Eau Salses-Leucate.

Les 2 autres PAEC (OC_CLSL et OC_CAPM) ne portent que sur l'enjeu qualitatif, ainsi les agriculteurs souhaitant souscrire des MAEC VIT1 ou ARB1 intégreront soit le PAEC Eau de PMM, soit le PAEC Biodiversité de RIVAGE. En fonction de la surface de SAU majoritairement compris dans l'un ou l'autre PAEC (les 2 ne se superposant pas entre eux), l'exploitation candidate se dirigera vers l'animateur concerné.

- **Les critères de priorisation**

Les nappes Plio-quaternaires du Roussillon sont identifiées comme déficitaires ou en équilibre précaire à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée. À l'échelle du bassin-versant de l'étang de Salses-Leucate cette ressource sous tension fait l'objet d'un SAGE et d'un PGRE et est considérée comme un enjeu prioritaire de la Stratégie agricole. En outre, sur ce secteur les intrusions salines constituent un enjeu très fort sur la nappe quaternaire, or ce phénomène est directement corrélé aux modalités de prélèvements.

Au cas où l'enveloppe octroyée pour financer les MAEC sur le territoire du PAEC Salses-Leucate serait inférieure au montant estimé ou aux demandes de contractualisation, il convient de fixer des critères de priorisation ou de classement des exploitations à engager :

- Comme préconisé par le syndicat des nappes du Roussillon, dans la mesure où la diminution des volumes prélevés, que ce soit sur le Pliocène ou le quaternaire, est le principal enjeu : **le classement des candidats sera réalisé en fonction des volumes prélevés sur les nappes Plio-quaternaires du Roussillon** par chaque exploitation.

- **Modalités de suivi et d'évaluation**

Afin d'évaluer la dynamique de contractualisation, le tableau de bord suivant sera tenu à jour sur les 3 années d'engagement :

Type d'information	Indicateurs	Tranches de contractualisation		Valeur ciblée à l'élaboration du PAEC	Différence valeur ciblée - valeur finale
		2024	2025		
Taux de contractualisation	Surfaces engagées (ha) / surfaces éligibles du PAEC* (ha)			Non ciblé*	
	Surfaces engagées (ha) / SAU du PAEC (ha)*			Non ciblé	
	Nb agriculteurs engagés			7	
Consommation budgétaire	Montant engagé			281 400 €	
Qualité de l'animation	Nb agriculteurs ayant été informés / nb total d'exploitants sur le territoire du PAEC			60 %	
	Nombre de jours / an consacré à l'animation par l'opérateur			48	

* Surface estimée à partir des surfaces irriguées (compteur déclaré) et du RPG du territoire mais à ajuster car ce sont des mesures Système qui peuvent intégrer des surfaces non irriguées et/ou hors périmètre.

Dans le but d'évaluer l'impact agro-environnemental des mesures au terme de la programmation, les indicateurs suivants seront évalués :

Catégorie de pratiques	Indicateur	Source	Valeur en 2023	Valeur cible pour 2029	Valeur en 2029	Différence valeurs ciblée /r initiale	Potentiel du territoire : faible (-) / fort (+)	Enjeu visé
Économiser ou supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires	Suivis DCE de l'état chimique des masses d'eau du territoire (lagune Salses-Leucate et nappes Roussillon) (suivis insecticides et herbicides)	Résultats DCE (colonne d'eau et biote) (molécules déclassantes)	- Lagune SL 2018 : bon État chimique (eau et biote). (2015 molécule déclassante : 4-ter-octylphénol dans le biote) - Nappes Roussillon 2018 : bon État chimique	Bons États chimiques lagune SL + nappes du Roussillon				EAU QUALITATIF
Réduire les prélèvements	Suivis DCE de l'état quantitatif des nappes du Roussillon	Résultats DCE	- Nappes Roussillon 2018 : mauvais État qualitatif	Amélioration de l'état quantitatif des nappes				EAU QUANTITATIF
	Côte NGF sur 4 forages : Le Barcarès (PN4) + Salses-le-Château (F2) + Saint-Hippolyte + Saint-Laurent-de-la-Salanque (F3N4)	Données piézométriques - 4 forages	- Côte NGF 2023 : records historiques consécutifs à 2 années de sécheresse, mais avec une amélioration des nappes Pliocène de la BCN à l'été 2023 (effet de la baisse des prélèvements Eau potable liées aux restrictions des arrêts Sècheresse)					
	Taux de chlorure ou conductivités (suivis Chlorure par le SMNPR + suivis lagunaires RIVAGE)	Suivis Nappes Suivis lagune	- Chlorures nappes : forages sensibles (SH - SLS) ou contaminations localisées (Salanque et Salses) - Salinité de la lagune : valeurs record en 2023 (entre 38 et 46 g de sel /l)	Stabilisation de la salinité				

- **Perspectives au-delà du PAEC**

L'objectif de ce PAEC est évidemment d'améliorer l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau, mais surtout de créer une dynamique et un dialogue sur une thématique non abordée localement par les mesures agro-environnementales. Sur le plus long terme, l'objectif serait de pouvoir élargir les changements de pratiques qui auront pu être ainsi testés.

PARTIE 3 : ANIMATION DU PAEC

3.1 - Les dépenses éligibles

La mise en œuvre et l'animation de ce PAEC fera l'objet d'un financement déjà en vigueur. Le coût d'animation global nécessaire à la mise en œuvre des MAEC est estimé à 13 889 € sur la période 2024-25 pris en charge par le dispositif d'animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate car il s'inscrit dans les objectifs et le programme d'actions fixés par la Stratégie agricole Salses-Leucate validé par la CLE.

Territoire Eau Salses-Leucate						
Agent	2024		2025		Total	
	Nb J	Coût €	Nb J	Coût €	Nb J	Coût €
M. MAILHEAU	32	7 259	16	3 630	48	10 889
Prestataire	1	1 500	1	1 500	2	3 000
TOTAL	33	8 759	17	5 130	50	13 889

Le détail de chaque tranche et mission est donné dans les tableaux en annexe 24. Le nombre de jours a été estimé par rapport à l'historique de l'animation d'autres PAEC sur le territoire et au potentiel de contractualisation.

Seule la formation sera potentiellement déléguée au Service Formation de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales ou le CIVAM Bio 66 si besoin.